

Logement, Aménagement & Urbanisme

La Ville de Garges-lès-Gonesse met à disposition du public un guide en vue de vous accompagner dans vos démarches administratives relatives aux autorisations d'urbanisme. En effet, tous vos projets de travaux sont soumis à autorisation d'urbanisme et cela en vue de vérifier la conformité de ceux-ci avec les règles d'urbanisme et notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui règlemente les constructions sur l'ensemble du territoire. Selon votre projet les demandes à adresser à la Ville diffèrent et les pièces-jointes à associer à votre dossier également (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir). Le guide pédagogique ci-après vous aidera dans votre démarche administrative ! Le service urbanisme reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et vous accompagner dans vos différents projets de travaux. Il vous reçoit sur rendez-vous en appelant le numéro : 01.34.53.32.47 ou par mail à l'adresse urbanisme@villedegarges.com

[Guide des pièces à fournir pour les autorisations d'urbanisme](#) 13.4 Mo